

ECOLE INCLUSIVE EST-OUEST

Affaire suivie par :

INFORMATION ET ORIENTATION

Affaire suivie par :

Évry-Courcouronnes, le 11 janvier 2024

Inspectrice de l'éducation nationale

Inspectrice de l'éducation nationale

Adresse :
DSDEN de l'Essonne – Inspection Ecole Inclusive
Boulevard de France – Georges Pompidou
91012 Evry-Courcouronnes

Inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Essonne

Réf. : 2023 - Ecole Inclusive - 1

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

Circonscriptions		Divisions et Services de la DSDEN
ARPAJON		DARH
ATHIS-MONS		SAB
BRETIGNY		DIPER
BRUNOY	I	DIPE
CORBEIL		DOS
DRAVEIL		SECRETARIAT GÉNÉRAL
DOURDAN		CABINET
ÉTAMPES		CAEE
ÉVRY		CHARGÉS DE MISSION
ÉVRY 2		EMIP
GRIGNY	I	PÔLE MEDICO-SOCIAL
LA FERTÉ-ALAIS	A	Lycées Publics
LES ULIS	A	Collèges Publics
LISSES		Écoles Publiques
MASSY	A	Lycées Privés
MONTGERON	A	Collèges Privés
MORANGIS		Écoles Privées
ORSAY	A	EREA
PALAISEAU		Représentants des personnels
RIS-ORANGIS		Représentants des parents d'élèves
SAVIGNY		Représentants des collectivités territoriales
STE-GENEVIEVE		Représentants des personnels
VIRY		Représentants des parents d'élèves
ECOLE INCLUSIVE EST		Représentants des collectivités territoriales
ECOLE INCLUSIVE OUEST	A	IEN IO
ESSONNE ECOLE INCLUSIVE	A	CIO
MATERNELLE	I	CASNAV

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 5 p.

Annexe 7 p.

Total 13 p.

Mesdames les proviseuses et Messieurs les proviseurs
de lycées professionnels
Mesdames les principales et Messieurs les principaux
de collèges
Messieurs les directeurs d'établissements régionaux
d'enseignement adapté
Mesdames les directrices et Messieurs le directeurs
adjoints(es) chargés(es) de SEGPA
Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale
de l'Information et de l'Orientation
Mesdames les directrices de CIO
Pour attribution

**Objet : PROCEDURE D'ORIENTATION EN EREA – 1ERE ANNEE
DE CAP - RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2024**

Référence (s) :

- Circulaire 2017-076 du 24/04/2017.

POINTS CLES :

La commission traitera les dossiers de demande d'admission en formation professionnelle adaptée 1^{ère} année de CAP à :

- l'EREA Jean Isoard à Montgeron

- l'EREA Château du Lac à Ollainville

ANNEXES :

Annexe 1 - Dossier de demande d'admission EREA 1^{ère} année de CAP - Essonne

Annexe 2 - Calendrier des opérations d'admission EREA 1^{ère} année de CAP – Essonne

Annexe 3 – Dossier pédagogique

CONTACT en cas de difficultés :

1. PUBLIC CONCERNE

L'orientation en EREA concerne les élèves qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite.

2/5

Elle concerne les élèves issus de 3^{ème} SEGPA, EREA, de 3^{ème} générale ou prépa-métier ainsi que ceux bénéficiant d'un dispositif ULIS ou UPE2A.

Le nombre de demandes d'admission pour l'EREA étant supérieur au nombre de places disponibles, il est vivement conseillé de formuler des vœux complémentaires dans Affelnet.

2. INTERNAT

Les EREA de Montgeron et d'Ollainville proposent un internat. Il convient de prendre contact avec ces derniers pour connaître les modalités afférentes et de bien le préciser dans l'annexe 1 – Dossier de demande d'admission EREA 1^{ère} année de CAP - Essonne.

Dans le cas d'une demande d'internat, une évaluation sociale doit **obligatoirement** être jointe au dossier.

Les places seront attribuées au cours d'une commission interne à l'EREA en fonction des places vacantes pour la rentrée 2024.

3. CONSTITUTION ET TRANSMISSION DU DOSSIER

3.1. Constitution du dossier

Pièces obligatoires :

- Annexe 1 - Dossier de demande d'admission EREA 1^{ère} année de CAP – Essonne ;
- Annexe 3 – Dossier pédagogique ;
- LSU et/ou derniers bulletins scolaires ;
- Dossier Parcours Avenir ;
- Compte-rendu de stage(s) dont une évaluation ;
- Pour les élèves issus de SEGPA/EREA : projet individualisé de formation et d'orientation ;
- Pour les élèves avec un PPS : GEVASCO ;

- Pour les Elèves Allophones Nouvellement Arrivés : évaluation de la cellule d'accueil ;

N'hésitez pas à ajouter toute information que vous jugerez utile de porter à la connaissance de la CDO.

3/5

Pièces à déposer le cas échéant :

- Evaluation sociale (obligatoire si demande d'internat) ;
- Evaluation psychométrique ;
- Evaluation médicale.

3.2. Transmission du dossier

Les dossiers devront être déposés sur la plateforme nuage :

[Lien NUAGE demande 1er année CAP-EREA](#)

au plus tard pour le Vendredi 05 avril 2024 délai de rigueur

Pour tout dossier incomplet, un supplément d'information sera demandé si les délais impartis à son traitement le permettent.

Les dossiers hors délai ne seront pas étudiés par la commission.

4. ETUDE DU DOSSIER

4.1. La commission d'orientation

La commission d'orientation étudiera les dossiers de demande d'orientation en EREA et prononcera un avis favorable ou défavorable pour chacun des dossiers.

Les membres de la commission d'orientation sont :

- L'IA, DASEN ou son représentant ;
- L'IEN ASH de l'Ecole inclusive Secteur Est ;
- L'IEN IO ;
- 1 directrice de CIO ;
- 2 chefs d'établissements régionaux d'enseignement adapté de l'Essonne ;
- 2 directrices adjointes ou directeurs adjoints chargés de SEGPA ;
- 1 assistante sociale, conseillère technique départementale ;
- 1 médecin, conseillère technique santé ;
- 3 représentants de parents d'élèves.

Seront également présents lors de la commission :

- La cheffe de division de la DIPE ;
- 1 chargé de mission Ecole Inclusive.

4.2. La commission d'affectation

4/5

La commission d'affectation étudiera les dossiers ayant reçu un avis favorable et proposera :

- **Une affectation** en liste principale qui vaudra admission ;
- **Une affectation** en liste supplémentaire en attente de place disponible.

Les élèves actuellement scolarisés en 3^{ème} SEGPA et EREA se verront attribuer prioritairement une proposition d'affectation.

Les membres de la commission d'affectation sont :

- L'IEH Ecole inclusive Secteur Est ;
- L'IEH IO ;
- 2 chefs d'établissements régionaux d'enseignement adapté ;
- 1 chargé de mission Ecole Inclusive.

5. NOTIFICATION DES DECISIONS D'ORIENTATION ET D'AFFECTION

5.1. Communication de la décision d'orientation

La décision d'orientation est prononcée par Madame la Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne à l'issue de la tenue de la commission d'orientation qui se déroulera **mi mai 2024**.

Cette décision d'orientation et d'affectation sera communiquée, par la chargée de mission, par voie postale **fin mai 2024** :

- Aux représentants légaux,
- A l'établissement actuellement fréquenté par l'élève,
- A l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté d'accueil (EREA Montgeron ou EREA Ollainville).

5.2. Communication de la décision d'affectation

Dans le cas d'une affectation en liste principale, un coupon réponse d'affectation accompagnera la notification d'orientation.

Ce coupon réponse d'affectation devra **impérativement** être retourné par les représentants légaux à l'établissement fréquenté par l'élève :

Au plus tard le lundi 10 juin 2024 de rigueur

L'établissement transmettra ensuite, **par voie numérique, la décision des représentants légaux** mentionnée sur le coupon réponse, à l'adresse suivante :

Chaque retour doit **impérativement** être libellé de la façon suivante :

DUPONT.L-nom collège.ville collège.dossier.pdf

Au plus tard le Mardi 11 juin 2024 à 16h00 délai de rigueur

<p>L'absence de réponse des représentants légaux dans les délais impartis équivaut à un refus d'affectation de l'élève dans l'établissement.</p>
--

6. INSCRIPTION A L'EREA

Dès réception de la notification d'affectation en liste principale, le dossier d'inscription pourra être retiré dans l'établissement d'affectation (EREA Montgeron ou Ollainville) afin de procéder à l'inscription de l'élève.

A défaut d'inscription, **à la date du 05 juillet 2024**, la place laissée vacante sera proposée par l'EREA à un élève placé en liste supplémentaire.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Essonne

Signé



<p>Adresse DSDEN de l'Essonne Inspection Ecole Inclusive A l'attention de Boulevard de France – Georges Pompidou 91012 Evry-Courcouronnes</p>	<p>Ecole inclusive Est Affaire suivie par : inspecteur de l'éducation nationale</p>	<p>Information et Orientation Affaire suivie par : inspectrice de l'éducation nationale</p>
--	---	---

Calendrier des opérations d'admission

EREA – 1ère année de CAP

Rentrée scolaire 2024

Nature des opérations	Dates
<p>Retour des dossiers de demande d'orientation à la CDOEASD</p>	<p>Délai de rigueur Vendredi 05 avril 2024</p>
<p>Envoi de la décision de la commission d'orientation et du coupon d'affectation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux représentants légaux, - Copie à l'établissements actuellement fréquenté par l'élève, - Copie à l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté, d'accueil (EREA Montgeron et EREA Ollainville). 	<p>Fin mai 2024</p>
<p>En cas d'affectation en liste principale</p> <p>Retour du coupon réponse d'affectation par les représentants légaux, à l'établissement actuellement fréquenté par l'élève</p>	<p>Délai de rigueur Lundi 10 juin 2024</p>
<p>Transmission de la décision des représentants légaux par l'établissement fréquenté par l'élève à la CDO, par voie numérique exclusivement :</p>	<p>Délai de rigueur Mardi 11 juin 2024 à 16h00</p>



Annexe 1

NOM, Prénom de l'élève :		Date de naissance :	
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		Responsable légal : <input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme.	
Nom, Prénom :			
Adresse :			
Téléphone domicile :		Portable :	
Adresse électronique :		@	
ETABLISSEMENT ACTUELLEMENT FREQUENTE			
Nom de l'établissement :		Classe ou dispositif (préciser générale, Ulis, Segpa ou autre) :	
Adresse :		N° RNE :	

SCOLARITE ANTERIEURE		
Année	Classe	Etablissement
2021/2022		
2020/2021		
2019/2020		

FORMATION PROFESSIONNELLE en EREA
(voir liste des établissements et formations en page 2)

	Etablissement	Formation	Internat *	Avis du Chef d'établissement ou du directeur adjoint chargé de SEGPA :
Vœu 1			<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Favorable <input type="radio"/> Assez favorable <input type="radio"/> Réservé <input type="radio"/>
Vœu 2			<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Favorable <input type="radio"/> Assez favorable <input type="radio"/> Réservé <input type="radio"/>
Vœu 3			<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Favorable <input type="radio"/> Assez favorable <input type="radio"/> Réservé <input type="radio"/>

Projet professionnel de l'élève :

Date :	Signature du ou des responsable(s) légal (aux) :
--------	--

* si demande d'internat, joindre une évaluation sociale.

Page réservée à l'administration

Avis circonstancié de l'équipe pédagogique (à compléter par l'établissement d'origine) :

DOCUMENTS A FOURNIR AU DOSSIER

Pièces obligatoires :

- Présente Annexe 1 ;
- Annexe 3
- LSU de la classe en cours et/ou derniers bulletins scolaires ;
- Dossier Parcours avenir ;
- Compte-rendu de stage(s) ;
- Pour les élèves de SEGPA / EREA : projet individualisé de formation et d'orientation ;
- Pour les élèves avec un PPS : GEVASCO ;
- Pour les Élèves Allophones Nouvellement Arrivés : évaluation de la cellule d'accueil ;

Pièces facultatives (sous pli confidentiel) :

- Evaluation sociale (obligatoire si demande d'internat),
- Evaluation psychométrique,
- Evaluation médicale.

LISTE DES FORMATIONS PROPOSEES EN EREA (possibilité d'internat)

EREA Château du Lac – 2 rue de la Roche – 91340 OLLAINVILLE (tél : 01 60 83 23 63)

- CAPA Jardinier paysagiste
- CAP Maintenance des Matériels Espaces Verts
- CAP Serrurier Métallier
- CAP Menuisier, fabricant de menuiserie, de mobilier et agencement
- CAP Maçon

EREA J. Isoard – 4 rue Raymond Paumier – 91230 MONTGERON (tél : 01 69 52 99 99)

- CAP Production Service en Restaurations
- CAP Agent Accompagnant au Grand Age (AAGA)
- CAP Electricien
- CAP Equipier Polyvalent du Commerce

Date :

Signature et cachet du Chef d'établissement ou de son représentant :

Date limite d'arrivée du dossier à la Commission le **Vendredi 5 avril 2024** à l'adresse suivante :

Lien nuage